

Serment d'allégeance à la Reine dénaturé par des députés souverainistes du Québec!

Commentaire par René le Clère, chroniqueur

Comme chacun sait, des élections se sont tenues dans la province de Québec le lundi 14 avril 2003. Les Québécois ont élu un nouveau gouvernement « pour changer les choses », aux dires du premier ministre élu. Au gouvernement dirigé par le Parti québécois a succédé un gouvernement dirigé par le Parti libéral du Québec.

C'est au cours d'un débat télévisé des trois chefs des partis politiques, le lundi 31 mars, que M. Jean Charest, alors chef de l'opposition officielle, a dévoilé publiquement que le Parti québécois avait un « agenda caché » : celui de faire de la province de Québec un État indépendant. Les électeurs ont écouté et analysé, réfléchi puis choisi. Et le Parti libéral du Québec a remporté les élections.

Les députés du Parti québécois ont prêté serment le jeudi 24 avril, les députés du Parti libéral le mardi 29 avril, et les députés de l'Action démocratique du Québec, le jeudi 15 mai. En vertu de la Constitution, tout nouvel élu doit prononcer un serment d'allégeance au chef d'État qui se lit de la manière suivante: « Je, (prénom et nom du député), jure que je serai fidèle et porterai une vraie allégeance à Sa Majesté la Reine Élisabeth II. »

La « Loi sur l'Assemblée nationale », adoptée en 1982, a ajouté un autre et second serment d'allégeance qui se lit: « Je, (prénom et nom du député), déclare sous serment que je serai loyal envers le peuple du Québec et que j'exercerai mes fonctions de député avec honnêteté et justice dans le respect de la Constitution du Québec. »

Lors du moment solennel d'assermentation, quelques députés du Parti québécois jugèrent pertinent d'ajouter des fantaisies oratoires irrespectueuses à l'égard de l'Institution politique. Ainsi, M. Stéphan Tremblay, député de Lac-Saint-Jean, a prolongé son serment d'allégeance à la Reine du Canada par: « et aussi au Roi de France ». M. André Boulerice, député de Sainte-Marie-Saint-Jacques, a renforcé son serment par: « Vive la République ». Mme Nicole Léger, députée de Pointe-aux-Trembles, a chuchoté le passage: « Sa Majesté la Reine Élisabeth II. », afin de ne pas être entendue. « J'appelle cela avoir du front », écrit-elle candidement dans *La Presse*.

Certains décèleront plutôt un manque de civisme, de savoir-vivre; d'autres encore, plus pointilleux, parleront plutôt de crime de lèse-majesté. D'autres députés, se lit-il, se sont aussi amusés à travestir le serment d'allégeance à la Reine en ajoutant quelques mots de leur propre composition.

Quant à M. Bernard Landry, premier ministre défait, député réélu de Verchères, et maintenant chef de l'opposition officielle, il a enluminé son serment par: « tant que durera le présent ordre constitutionnel et en espérant que la démocratie le change un jour. »

Beaux exemples de non-savoir-vivre

dans le cadre parlementaire d'une cérémonie officielle au salon Rouge de l'Assemblée nationale, cérémonie retransmise d'un océan à l'autre. Ces improvisations ne sont que balbutiements d'écoliers. Ces ajouts sont déplacés et désinvoltes.

Le Québec est l'une des parties d'un ensemble politique, et cet ensemble est une monarchie constitutionnelle dont le chef d'État est Élisabeth II, Reine du Canada, et cela, que la Reine soit aimée des députés souverainistes ou pas, que les députés indépendantistes le veuillent ou pas.

Il est évident que si le Québec était un pays souverain, ce « Serment d'allégeance à la Reine du Canada » non seulement serait inutile mais n'existerait pas.

Dans l'état actuel des choses, aucun changement constitutionnel n'ayant été fait, les députés sont tenus et doivent montrer le bon exemple.

En vertu de ce laisser-aller (au nom de « démocratie » invoquée et galvaudée par tout le monde et que chacun prétend défendre), il n'est donc pas étonnant que les élèves prennent de plus en plus le pas sur le corps professoral; que les religions soit attaquées; que l'armée soit critiquée; que la politique soit décriée; que la connaissance ne soit pas (ou plus) valorisée; que la langue soit bafouée! Mais où sont donc passées les vraies valeurs? Nous sommes en pleine politique générale de banalisation – par le bas, bien sûr!

De nouvelles valeurs? Et pourquoi pas! Les dirigeants doivent faire des propositions constructives! Bâtissons, construisons haut, et sans cesse, et cessons enfin les éternels pleurnichages.

Comme écrivait Lysiane Gagnon dans *La Presse* (le samedi 26 avril 2003, p. A15): « La monarchie constitutionnelle est un cadre abstrait qui n'est pas contraignant. » Voilà qui est juste. Nous pourrions cependant en faire une analyse, à tête reposée, un peu plus exhaustive.

Le Parlement du Québec n'est pas un Centre sportif. De la dignité, de l'élégance, de l'élévation d'esprit. Respectons le décorum. De la « claaasse », que diable! N'oubliez pas, mesdames et messieurs les élus et réélus, que si le pouvoir vous vient démocratiquement du peuple, ce pouvoir n'est que temporairement entre vos mains, et ne peut être plus grand que l'Institution politique qui vous autorise à l'exercer.

« L'histoire nous enseigne ceci: toutes les sociétés se sont fondées par la force des vertus familiales, par elles toutes se sont maintenues, et c'est en donnant à ces vertus le plus d'extension, qu'elles ont atteint l'apogée de leur grandeur. La famille est fondée sur l'union des efforts et des affections. Quand cette union se dissout, comme la famille, la société tombe en ruine! » – écrivit un analyste du début du siècle.

Mesdames et messieurs les députés, le menu « peuple » vous regarde, et ce menu « peuple » vous juge. Que cela soit dit et répété!